



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 09  
Nombre de votants : 37

**OBJET**

Affaire n°2016-160

**MOTION  
POUR LA RÉALISATION  
DU NOUVEAU FRANCHISSEMENT  
DE LA RIVIÈRE DES GALETS**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 2 novembre 2016 et affichée le 2 novembre 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 14 NOV. 2016

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi huit novembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot.

**Absents représentés** : Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien, (par M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Mikaëla Latra), Mme Karine Infante (par Mme Annick Le Toullec), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Anne-Laure Boyer (Mme Danila Bègue).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Mme Sabine Le Toullec (17h09), Mme Valérie Auber (17h10), M. Patrick Jardinot (17h10), M. Patrice Payet (17h14).

**Départ (s) en cours de séance** : Mme Valérie Auber (18h05), M. Patrick Jardinot (18h05),

**Absent (s)**: Mme Cala M'Rhéhour, Mme Firose Gador.

.....  
.....

**MOTION POUR LA RÉALISATION DU NOUVEAU FRANCHISSEMENT  
DE LA RIVIÈRE DES GALETS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la motion présentée en séance du 8 novembre 2016 relative à la réalisation du nouveau franchissement de la Rivière des galets,

**Après avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : de prendre acte de la présente motion,

**Article 2** : d'appeler le maître d'ouvrage et l'État à prendre toutes les dispositions visant à agir dans l'intérêt des Portoais.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
Olivier HOARAU

## **Commune du Port**

### **Conseil municipal**

**Séance du mardi 8 novembre 2016**

## **Motion pour la réalisation du nouveau franchissement de la Rivière Des Galets**

**Attendu,** l'affaiblissement des ponts existants sur la Rivière des Galets ;

**Attendu,** le détournement du trafic camions par l'axe mixte ;

**Attendu,** le coma circulatoire dans les deux sens de la RN1 ;

**Attendu,** l'insécurité grandissante et l'accentuation du caractère accidentogène de la route nationale 1 tout au long du territoire du Port ;

**Attendu,** l'impact également accidentogène sur les axes urbains du Port classés route nationale ;

**Attendu,** l'effet prise d'otage des Portoïis par les embouteillages à l'entrée et à la sortie de leur ville ;

**Attendu,** le développement imminent tant économique et commercial que résidentiel de l'entrée de ville Sacré Cœur ;

**Attendu,** l'esprit d'excellence induit par le programme Ecocité dans nos projets d'aménagement ;

**Nous, élus du Port réunis en Conseil Municipal** ce mardi 8 novembre 2016, déclarons indispensable et nécessaire la construction d'un nouveau pont sur la Rivière des Galets.

Pour accompagner ce projet, nous devons :

- préserver notre ressource en eau en protégeant les forages présents aux abords du futur chantier,
- veiller à ne pas obérer l'avenir de terrains à haute valeur ajoutée sur les berges de la Rivière des Galets
- garantir impérativement à la population, la prise en compte des aspects sanitaires, sécuritaires et de protection de leur environnement au quotidien.

Le village de la Rivière des Galets présente à cet effet, une fragilité exacerbée au regard de sa proximité avec le chantier et l'attachement de ses habitants à leur patrimoine naturel que constituent le lit et les berges de leur rivière.

Ces alertes, pourtant constitutives de notre délibération du 2 août 2016, n'ont pas été prises en compte.

Aussi, nous dénonçons l'instruction partielle de ce dossier par les services concernés ayant conduit le CODERST, en sa séance du 4 novembre 2016, à rendre un avis favorable au lancement de ce chantier.

**Nous, élus du Port réunis en Conseil Municipal** ce mardi 8 novembre 2016, appelons le maître d'ouvrage et l'Etat à prendre toutes les dispositions visant à agir dans l'intérêt des Portoïis.